

# APPEL A PROJETS DE SOLIDARITE

Vous êtes villejuifois et avez un **projet de solidarité** en France ou à l'étranger,

le *Comité de Jumelage de Coopération, de Solidarité et de culture de Paix de Villejuif* peut vous aider :

pour faire votre demande d'aide, vous établirez un petit dossier qui devra comporter :

- un descriptif de votre projet,
- un budget prévisionnel,
- la nature ou le montant de l'aide sollicitée.

Pour être éligible, votre projet devra correspondre aux objectifs de solidarité du *Comité de Jumelage de Coopération, de Solidarité et de culture de Paix*.

Les demandes devront parvenir **avant le 15 mars 2010** (adressées au Comité de Jumelage, maison des Associations 54 rue Jean Jaurès 94800 Villejuif).

Après évaluation de l'ensemble des projets, chacun recevra une réponse qui sera donnée à tous au plus tard le **30 mars 2010**.

Après leur retour, il sera demandé aux participants un compte rendu d'activité (avec photos), qui pourra être affiché à la Maison des Associations ou publié dans le journal du Comité de Jumelage en fin d'année.

Contact : Sébastien Bracq (Tél : 0149 58 17 92)